



Evaluation SAY ON CLIMATE

Espagne



2024

Notation de transparence

23 %

d'alignement avec
les recommandations du FIR



PERFORMANCE SCORING
3 / 20

NARRATIVE SCORING
A B C D E

TREND SCORING


Bien qu'AENA ait annoncé son ambition d'être neutre en carbone d'ici 2030, cet objectif couvre les scopes 1 et 2 de l'entreprise, qui ne représentent que 1% des émissions totales. En outre, si l'entreprise annonce un objectif de réduction de ses émissions sur le scope 3 pour 2030, elle ne dispose pas d'objectifs au-delà de cette date alors même que son scope 3 représente 99% des émissions totales. L'ensemble des objectifs ne sont, à ce jour, pas validés par la SBTi. En ce qui concerne son plan d'actions, l'entreprise fait état de nombreuses mesures prises, mais peu d'entre elles concernent des sources d'émissions importantes. Peu d'informations sont fournies sur la mise en œuvre du plan d'action, telles que les investissements et les réductions d'émissions attendues. AENA, à l'instar de ses pairs du secteur de l'aviation, n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie crédible pour développer un modèle d'entreprise aligné sur un monde bas-carbone. Enfin, bien que nous saluions la présentation d'un vote Say on Climate, nous constatons un manque de clarté global dans la communication de l'entreprise. Nous encourageons AENA à aller plus loin en termes de transparence, d'ambition et de crédibilité de sa stratégie climatique.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)

En collaboration avec :



World
Benchmarking
Alliance



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

AENA

Ambition Net Zero 2050

Objectif de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 (1% des émissions) & Net zero sur la chaîne de valeur d'ici 2050

- ▷ Le niveau des émissions compensées pour les scopes 1 et 2 est élevé (18% en 2026)
- ▷ Manque de précision sur la nature de la compensation
- ▷ Absence d'information sur la trajectoire après 2030

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Objectifs de décarbonation à moyen et long termes basés sur un scénario 1,5°C couvrant les 3 scopes envoyés à la SBTi pour validation
Le périmètre inclut 53 aéroports sur 79 gérés au total : Aena SME SA (Espagne), SCAIRM (Murcia), et ses filiales aux UK (LLA) ainsi que l'ANB (Northeast Brazil Airport Group)

- ▷ N'inclut pas 27 aéroports : une partie au Brésil (BOAB), Mexique*, Jamaïque* et Colombie*
- ▷ Objectifs ne sont pas encore validés par la SBTi

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022**)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
17 381 tCO ₂ eq (vs. 21 088)	26 566 tCO ₂ eq (vs. 30 429)	4 216 319 tCO ₂ eq (vs. 3 280 638)
0,4 %	0,6 %	99 %

- ▷ Le scope 3 ne prend en compte que le cycle de décollage et d'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol
- ▷ Le calcul des émissions exclut les aéroports dont la participation <50% : aéroports au Mexique, Jamaïque, Colombie (16 aéroports)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 82% d'ici 2026 vs 2019 sur les scopes 1 et 2

- ▷ Une part significative (18%) des émissions sont compensées pour atteindre la neutralité carbone en 2026
- ▷ Périmètre d'activités concerné n'est pas clairement défini
- ▷ Absence du scope 3 (99% des émissions)

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Scopes 1 et 2 : zéro émission nette en 2030 ;

Scope 3 : réduction de -36% en 2030 vs 2019 en absolu

- ▷ Le scope 3 exclut une partie significative des émissions car il ne prend en compte que le cycle de décollage et l'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol
- ▷ Objectifs sur les trois scopes ont été soumis à la SBTi mais ne sont pas encore validés
- ▷ Objectif sur les scopes 1 et 2 semble peu crédible (zéro émission en 2030)
- ▷ Le calcul des émissions exclut les participations au Mexique*, en Jamaïque*, en Colombie* (16 aéroports)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

▷ Les objectifs Net Zero 2050 ne sont pas encore validés par la SBTi

▷ Pas d'information plus précise après 2030

Mesures du plan d'actions

Actions mentionnées pour trois zones géographiques (Espagne, UK, Brésil) pour 2026, 2030, 2040.

Engagement : 60 % des fournisseurs (en termes de dépenses) et 67 % de leurs clients en termes d'émissions (compagnies aériennes) auront des objectifs « validés scientifiquement » d'ici 2028.

- ▷ Actions chiffrées concentrées sur les scopes 1 et 2 (1% des émissions)
- ▷ Périmètre d'activité couvert par les actions n'est pas clair
- ▷ Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite
- ▷ Pas d'information sur les actions au Mexique*, en Colombie*, en Jamaïque* (16 aéroports)

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2021-2030 : investissements de 550 millions d'euros associés au Climate Action Plan avec trois programmes : Neutralité carbone (scopes 1&2), aviation et communauté durables et chaîne de valeur durable (scope 3)

15,71% des CAPEX alignés à la Taxonomie

- ▷ Montant relativement faible au regard des CAPEX totaux (en 2023, 1 498 M€)
- ▷ Pas d'information sur les investissements après 2030

Rémunération***

Président Directeur Général :

Variable annuel : 25% sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat et l'approbation du rapport Action Climat à l'AG

- ▷ Critère qualitatif et non relié à la réduction des émissions spécifiquement

Vice Président exécutif et Senior management :

Variable annuel : deux critères sur l'atteinte des objectifs du plan d'actions climat et l'approbation du rapport Action Climat à l'AG

- ▷ Critère qualitatif et non relié à la réduction des émissions spécifiquement ; manque de clarté sur la part de la rémunération concernée

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote consultatif annuel sur le rapport Action Climat

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

- ▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie



SCORE DE PERFORMANCE

3 / 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	1,9/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'objectifs quantitatifs pour le scope 3*, bien que celui-ci représente 99 % des émissions totales de l'entreprise. AENA ne rend compte et n'a fixé ses objectifs que pour les émissions du scope 2 dites «market-based», et non pour les émissions dites «location-based». Les objectifs des scopes 1 et 2 sont alignés sur une référence de 1,5°C selon l'outil ACT, mais ils ne représentent que 1 % des émissions totales. Les objectifs actuels (2030) sont en voie d'être atteints
Investissement matériel	5/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information sur les activités et les émissions futures prévues. Les intensités passées et la tendance future des intensités des scopes 1 et 2 sont alignées sur une référence de 1,5°C selon l'outil ACT.
Performance des produits vendus	2,1/20	30%	<ul style="list-style-type: none"> Divulgarion de deux actions pertinentes en matière de climat: le carburant d'aviation "durable" et la réduction des émissions du cycle LTO et APU. Les deux interventions manquent de certains facteurs de réussite tels que la planification, des ressources adéquates, des objectifs clairs, un suivi des performances et des mesures de réussite.
Management	8,6/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> La surveillance, les incitations à la gestion et les tests de scénarios climatiques sont en place. Toutefois, l'expertise du conseil d'administration sur les questions climatiques, la stratégie et le plan de transition font défaut.
Engagement fournisseur	3,2/20	8%	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de stratégie pour exiger des fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions et les informations communiquées sur les engagements qui auraient été pris sont limitées.
Engagement client	1,5/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> La seule stratégie d'engagement des clients divulguée concerne des initiatives ponctuelles d'éducation/d'information.
Politique d'engagement	3,2/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Aucune politique, aucun processus d'examen ni aucun plan d'action concernant l'engagement auprès d'associations, d'alliances, de groupes de réflexion et de pratiques de lobbying n'a été divulgué.
Modèle d'affaires	1,3/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> AENA n'a pas créé ou développé de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. La stratégie climatique de l'entreprise s'articule autour de l'optimisation progressive du modèle d'entreprise actuel.

Cohérence du plan : les actions passées et présentes montrent que l'entreprise a une ambition climatique concernant ses émissions des scopes 1 et 2, mais l'ambition et la crédibilité manquent pour les émissions du scope 3 (qui représentent 99 % des émissions totales).

Domaines d'amélioration identifiés :

- AENA devrait fixer des objectifs ambitieux et crédibles pour ses émissions du scope 3.
- L'entreprise devrait divulguer les actions et interventions clés qui lui permettront d'atteindre ses objectifs, ainsi que les réductions d'émissions attendues de ces actions.
- AENA devrait publier ses émissions liées aux vols (catégorie 11 du scope 3) pour qu'elles couvrent l'ensemble du vol et pas seulement le cycle d'atterrissage et de décollage des avions.
- L'entreprise devrait renforcer son engagement auprès des compagnies aériennes et des fournisseurs pour les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'affaires alignés sur une transition bas-carbone et s'engager auprès de ses clients pour les inciter à adopter ce modèle d'affaire.

*AENA a soumis ses objectifs quantitatifs au SBTi, incluant les objectifs prévus dans le cadre du scope 3. Toutefois, l'entreprise n'a pas indiqué que ces objectifs étaient fixés pour sa stratégie actuelle. Il a donc été considéré dans l'analyse qu'AENA n'avait pas encore d'objectifs quantitatifs liés au scope 3.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

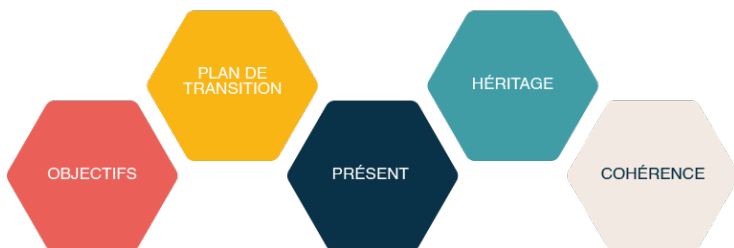
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des bâtiments (phase d'utilisation)
	1.3 Alignement des objectifs de réduction pour les bâtiments rénovés
	1.4 Alignement des objectifs de réduction des matériaux intégrés aux nouveaux bâtiments
	1.5 Horizon temporel des cibles
	1.6 Objectif historique et performance de l'entreprise
Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
Performance des produits vendus	4.1 Alignement de la tendance en matière de performance carbone pour les nouveaux bâtiments (phase d'utilisation)
	4.2 Part de bâtiments à faible émission
	4.3 Part de bâtiments sujets à une rénovation thermique
	4.4 Emissions verrouillées
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.3 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.4 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
Modèle d'affaires	9.1 Intégration de l'économie à faibles émissions de carbone dans le modèle d'entreprise actuel et futur

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie